

**Contribution à l'Examen Périodique Universel
de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul
sur la situation des droits de l'enfant
dans la région de Curitiba, au sud du BRESIL**

INTRODUCTION

Les Filles de la Charité des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul se sont implantées dans la région de Curitiba au Brésil en 1904. Les activités contenues dans ce Rapport se déploient essentiellement sur 2 des 26 états que compte le Brésil ; il s'agit du Parana et de Santa Catarina situés au sud et en bordure de l'océan Atlantique.

A/ Identifier un problème

1/ Les problèmes

La pauvreté au Brésil est la première cause de violations des droits de l'homme dans la mesure où les mécanismes de protection sociale ne garantissent pas les droits des familles en situation de vulnérabilité économique. Les inégalités sociales et économiques sont très marquées dans l'État du Pará où une partie de la population est privée d'accès à la terre, au travail, à la sécurité publique, à l'éducation, à la santé... Se rapportant aux enfants, citons :

- La pauvreté des enfants : Les enfants brésiliens qui vivent dans la pauvreté sont dans des situations de grande vulnérabilité : beaucoup d'entre eux sont installés dans une situation de précarité qui viole les lois et accords signés entre le gouvernement et les organisations internationales pour la protection des enfants.
- Le travail des enfants. Souvent l'enfant doit travailler pour survivre : collecte du papier, seul ou avec un adulte, nettoie les vitres de voitures aux carrefours, fait de la jonglerie, vend des bonbons, des fleurs, de la drogue... et, plus récemment, peint son corps et se transforme en statue vivante. Et ceux qui mendient sont l'objet d'insultes, de violences et de harcèlement de toutes sortes.
- La drogue : Le trafic de drogue existe dans le pays et menace gravement les droits fondamentaux des enfants avec son cortège de violences de toutes sortes. Les enfants sont à la fois acteurs et victimes de la drogue car ils agissent comme trafiquants de drogue et aussi comme utilisateurs. Les enfants sont des cibles faciles puisqu'ils sont les intermédiaires des propriétaires pour vendre la drogue aux consommateurs.
- Et avec la drogue, la violence et l'ambiance de crimes dans lesquelles vivent ces enfants, ce qui devient pour eux un univers habituel.

2/ Les causes :

Selon notre observation les causes sont multiples : le marché noir en réponse à la marginalisation économique - le chômage dans les grandes zones urbaines et à la périphérie - les inégalités et l'exclusion sociale - l'absence de parents biologiques et/ou de liens familiaux, l'éclatement de la famille, pas d'éducation - les politiques inefficaces pour combattre la pauvreté, la traite des enfants et la criminalité organisée ; manque d'une politique efficace pour protéger les enfants – et le manque d'écoles et le manque de projets appropriés pour l'enseignement et l'apprentissage des enfants en difficulté, ce qui favorise l'absentéisme et envoie les enfants dans les rues

3/ Les conséquences :

Selon notre expérience sur le terrain les conséquences sont : la violence domine cet état de fait et anéantit les valeurs de citoyenneté - l'exposition à la violence et à la prostitution, faute de politiques efficaces de protection - l'exclusion du lieu de travail, ce

qui conduit à trouver de nouveaux moyens illégaux de survie - l'exclusion sociale conduit à la recherche d'un groupe pour s'y identifier : tribus urbaines, groupes de trafic de drogue... groupes dans lesquels les enfants peinent à trouver leur place – m'absence de famille et donc absence de repères et valeurs morales – les mauvais résultats scolaires lorsque les enfants survivent dans les rues

4/ La réponse du gouvernement à ces problèmes

L'article 7 de la Loi 8060 précise : « *Les enfants et les adolescents ont droit à la protection de la vie et de la santé par la mise en œuvre efficace de politiques sociales publiques qui permettent la naissance et le développement sain et harmonieux dans des conditions dignes d'existence...* » Ce simple article, correctement appliqué, serait déjà une bonne assurance de protection des enfants... De multiples programmes et projets existent mais il y a un grand défaut dans leur application...

Etant donné l'étendue du pays et la réalité de chaque région, les lois et décrets sont fédéraux, ce qui permet aux Etats une autonomie nécessaire pour adapter les lois à la réalité sociale et à leurs besoins. Voilà les principaux programmes en vigueur :

- **Programme pour l'élimination du travail des enfants (PETI)** avec transfert de revenus pour les familles des enfants et adolescents jusqu'à 16 ans impliqués dans des travaux dangereux, insalubres ou dégradants. Pour soustraire les enfants de ces travaux, l'état octroie une bourse pour les familles pour qu'elles inscrivent leurs enfants à l'école et à des activités socio-éducatives leur assurant le droit à l'éducation et au développement intégral
- Service d'attention aux victimes de violence, d'abus et d'exploitation sexuelle commerciale : services sociaux, psychologiques et juridiques pour les enfants, adolescents et leurs familles victimes de violences et d'exploitation
- Aide sociale Loi Organique (LOA) fournit des prestations pour assurer le respect de base essentiel pour les enfants et leur famille
- Le Droit des directives et bases (LDB) de la Loi 9394/96 : c'est le droit universel à l'éducation par l'état, visant au développement complet de la personne et le préparant pour son avenir
- Le statut des enfants et adolescents (CEA) prévoit une protection complète pour les enfants et les adolescents et la jouissance de tous les droits fondamentaux inhérents à l'être humain, pour se développer en toute liberté et dignité
- Le plan national pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents : lutte contre la traite, contre le travail des enfants dans les narco-plantations, plan de suivi et éradication du travail domestique des enfants

5/ Collaboration avec d'autres organisations et autres ONG

En 1988 a eu lieu une importante concertation entre la Conférence nationale des évêques du Brésil et les ONG au sujet de la situation des enfants et adolescents vivant dans un climat de grande pauvreté et vulnérabilité. Devant la situation difficile des enfants, l'objectif était de leur garantir la vie, la santé, l'alimentation, l'éducation, les loisirs et une formation professionnelle en même temps que de les garder à l'abri de toute forme de négligence, de discrimination, d'oppression et de violence. De nombreuses ONG en ont fait leur priorité. Notre ONG qui avait déjà ouvert plusieurs centres dès 1961, 1974 et 1984 et en a ouvert d'autres.

Dans toutes les villes où elle est implantée, l'ONG travaille en partenariat avec la municipalité et ses réseaux de protection des enfants et adolescents, ce qui sera expliqué plus loin : « *C/ Les réponses fournies par l'Organisation* ». - Dans certaines villes, l'ONG participe aussi au Conseil de Ville pour faire pression sur le processus décisionnel en faveur des plus vulnérables, et pour la mise en œuvre des lois et politiques existantes. C'est ainsi qu'ont été créées des crèches pour des enfants de six mois à six ans pour permettre aux mères de travailler. De plus en plus, l'ONG travaille en lien avec des

entreprises : ils prennent des jeunes en formation et les préparent à entrer sur le marché du travail.

A Curitiba l'ONG travaille avec une organisation des prêtres Xavieriens.

B/ Analyse de la situation avec données sociologiques

Le Brésil compte 190 millions d'habitants dont 60 millions ont moins de 18 ans. Les familles pauvres représentent 29 % de la population. Les enfants du Brésil sont particulièrement vulnérables : ils représentent 45,6 % de tous les enfants, soit plus de 27 millions. Quant aux enfants noirs, 70 % d'entre eux sont susceptibles de vivre dans la pauvreté...

85 % des enfants et adolescents jusqu'à 15 ans sont scolarisés, mais seulement 75 % le sont encore de 16 à 17 ans.

Par rapport à la violence, 129 cas de violence psychologiques, physiques, abus sexuels sont signalés chaque jour dans le pays. Il y a aussi 300.000 naissances de mères adolescentes chaque année. Cette situation est encore plus grave si l'on considère que beaucoup de ces crimes ne sont jamais signalés parce qu'ils sont causés par des proches ou des membres de leur propre famille.

Dans la région semi aride du **Parana** où travaille l'ONG, 70 % des enfants et adolescents sont considérés comme pauvres.

Même si le pays a déjà fait de grands progrès, les disparités demeurent.

C/ Les réponses fournies par l'Organisation

1/ Règle de base dans les Centres de l'ONG :

Tous les enfants et adolescents fréquentant les Centres de l'ONG sont scolarisés, alternativement le matin ou l'après-midi, et participent ensuite aux activités du Centre. Les Centres qui ont participé à cet examen fonctionnent avec un même « tronc commun » qui offre une formation humaine, sociale et technologique aux enfants et adolescents. Cette formation se diversifie en aide scolaire, laboratoire informatique, mais aussi chant, sports, artisanat (boulangerie, poterie, tissage, broderie, soufflerie de verre) ainsi que culture maraîchère et horticulture. Le choix est très grand pour permettre à chaque enfant de trouver un intérêt avec une ou plusieurs activités, d'être stimulé, de se concentrer et de retrouver l'estime de soi nécessaire pour se construire et s'épanouir. L'encadrement de toutes ces activités est fait avec des professionnels et des bénévoles, en lien étroit avec les services sociaux de la municipalité.

Le terme « **socioassistenciais** » est souvent employé. Il recouvre l'ensemble des actions proposées par la société pour répondre aux demandes sociales et aux intérêts des personnes, mais c'est surtout un principe d'assistance active qui promeut la vie sociale.

Après ce « tronc commun » il y a des variantes spécifiques pour répondre aux besoins des jeunes, selon qu'il s'agit du travail des enfants, de la drogue, du trafic ou de la violence, avec les financements des municipalités, et l'aide d'entreprises et de la société civile.

2/ Le programme pour les enfants au travail et enfants de la rue

L'ONG travaille avec un programme d'éradication du travail des enfants (PETI) qui vise à retirer de la rue et du travail les enfants et adolescents jusqu'à l'âge de seize ans, sauf pour les apprentis qui commencent à quatorze ans. C'est un programme national qui implique toutes les sphères de gouvernement, fédéral, étatique et municipal, avec la participation active de la société civile. PETI est un système d'assistance sociale qui dispose de trois axes fondamentaux : un petit travail pour les enfants, l'accompagnement des enfants et des familles par le centre de référence pour l'assistance sociale, et le transfert des revenus aux familles. La Municipalité de **Toledo** (Etat de Parana) offre trente bourses chaque année pour des jeunes entre sept et quinze ans : les jeunes reçoivent une aide financière pour leur maintenir la journée scolaire continue et ils participent à des

actions complémentaires par des loisirs, activités culturelles, sportives et artistiques. Le centre de Toledo abrite 300 enfants et jeunes

3/ Le programme pour les enfants victimes de violence

Il y a un programme d'une mobilisation sans précédent pour le suivi des enfants victimes de violence principalement à l'étape d'affirmation de leur identité.

L'ONG travaille en lien avec les Conseils d'Etats et le ministère de tutelle publique : tout un réseau de compétences entoure la vie de l'enfant avec une prise en charge psychosociale par des psychologues, éducateurs, maîtres de stages, visite dans les familles, construction d'un nouveau projet pour la famille, intégration des adolescents dans les services municipaux, ateliers thérapeutiques. Tout ceci fait partie du rapport mensuel de performance qui est adressé à la Cour pour mineurs. Lorsque tous les moyens sont épuisés pour que l'enfant soit réintégré dans sa famille, le juge détermine son placement dans une famille d'accueil jusqu'à ce qu'il atteigne les 18 ans. L'environnement familial, l'action sociale, l'étude, l'orientation humaine sont déterminants pour la réinsertion du jeune.

Le centre de **San Lorenzo** (Etat de Santa Catarina) est ouvert depuis 1984. Les enfants sont adressés par le CRAS (Centre de Référence de la protection sociale) qui dépend de la municipalité et du Conseil de Tutelle. Tous les deux mois, parents et tuteurs rencontrent les psychologues sociaux. Deux cents enfants fréquentent ce centre et participent à des ateliers variés comme mentionnés ci-dessus. Certains enfants montrent un grand intérêt pour l'artisanat et entraînent aussi leurs parents, frères et sœurs dans ces formations, ce permet ensuite aux familles de générer quelques revenus.

4/ Le programme pour les enfants victimes de la drogue et d'abus sexuels

L'ONG travaille avec les Municipalités, Conseils d'Etats, ministère de tutelle publique et Cour pour mineurs. Des rapports réguliers leur sont transmis.

Le centre de **Cianorte** (Etat de Parana) a été créé en 1992 dans le but d'accueillir des jeunes drogués et victimes d'abus sexuels âgés de 7 à 17 ans. Actuellement le centre accueille 470 enfants et adolescents, et il a ouvert une antenne à **Vidigal** à dix kilomètres à l'ouest, pour 220 autres enfants. L'ONG a aussi rassemblé un groupe de bénévoles préoccupés par le problème des jeunes. Des liens d'amitié leur ont été proposés ainsi qu'une aide à l'orientation. De nombreuses réunions ont été nécessaires pour aider les jeunes dans leurs études et pour leur trouver un maître de stage. Au fil des années, grâce à la collaboration et à la compréhension de la municipalité, grâce aux nombreux contacts avec les juges, psychologues et éducateurs, les jeunes ont été embauchés dans des emplois administratifs et maintenant dans les entreprises. 30 jeunes ont déjà réussi à faire des études supérieures. – A **Curitiba** (Etat de Parana) c'est une petite maison d'accueil de 20 places pour des enfants retirés de leur milieu en raison d'abus, parents en prison, abandon, violences... Ils sont confiés par le Juge des Enfants.

5/ Quelques témoignages de jeunes :

***« Sans père et avec d'énormes difficultés financières, ce que j'ai appris au Centre est bien au-delà de la question du travail... j'ai appris la dignité et je suis devenu un citoyen»

***« J'ai appris que l'homme est ennobli par le travail ; le Centre est une partie de l'histoire de ma vie... »

***« Grâce au Centre, aux activités professionnelles, culturelles et sportives, j'ai appris les valeurs de la liberté, du respect, de la dignité ; j'ai aussi appris à vivre en famille et en communauté... »

***« L'action sociale du Centre a été le facteur déterminant dans ma vie, me donnant la possibilité de faire un apprentissage et d'être protégé... Le Centre m'a permis de grandir et de me développer »

6/ Les changements positifs relevés au cours de ces dernières années ne sont pas chiffrés mais ils se remarquent dans les comportements des jeunes et adolescents, leur croissance,

développement intellectuel, moral, social et professionnel. Ces changements profitent en même temps à leur famille. Un grand nombre d'anciens bénéficiaires sont actifs aujourd'hui dans les différents centres des l'ONG pour encadrer les jeunes comme professionnels ou bénévoles. Beaucoup occupent en même temps une vraie place dans la société, y compris dans la politique où ils contribuent à une action commune sur l'humanisation et la continuité des propositions sur les droits humains de la famille.

Après cinq années, des membres de l'ONG observent de grands changements dans les familles où sévissait la violence : les jeunes sont moins agressifs, ils savent parler poliment, s'aider les uns les autres ; ils commencent à reconnaître leurs erreurs et à s'excuser. En fait, les jeunes apprécient finalement l'encadrement et la confiance qu'ils ont reçus.

Cianorte, ville mentionnée ci-dessus, est citée en exemple puisqu'il n'y a plus d'enfant dans la rue. L'association a fait un travail minutieux et exigeant. Elle accueille les enfants et jeunes comme dans une grande famille. L'engagement de la municipalité et de la société civile ont développé une grande solidarité entre les générations qui porte du fruit aujourd'hui.

D/ Pertinence du problème

Que représentent ces quelques centaines d'enfants accueillis compte tenu de la population des villes citéesⁱ et des 27 millions d'enfants pauvres pour lesquels le PETI prend en charge environ 820.000 enfants répartis entre 3.500 municipalités ?

Malgré l'engagement des ONG nous constatons qu'il y a problème : l'Etat a adopté des lois concernant la protection des enfants et adolescents en 1990, et contre les violences familiales en 2006. Il y a bien une volonté politique mais les problèmes liés à la pauvreté augmentent tandis que la mise en œuvre des lois ne reçoit pas les moyens nécessaires pour y faire face.

E/ Les recommandations

1/ Que le gouvernement accélère la mise en pratique des lois protégeant les enfants et adolescents et contre les violences familiales

2/ Que le gouvernement mette en application les recommandations faites au Comité des Droits de l'Enfantsⁱⁱ spécialement pour l'allocation des ressources, la collecte de données concernant les groupes d'enfants les plus vulnérables, l'interdiction de châtiments corporels, les politiques pour prévenir le placement des enfants, les mesures pour venir en aide aux populations les plus pauvres, le programme de suppression du travail des enfants à renforcer et leur fournir réadaptation et éducation et enfin prévenir et protéger les victimes d'exploitation sexuelle

3/ Que le Brésil présente rapidement un rapport au Comité des Droits de l'Enfants faisant suite à celui de 2004 qui n'a pas encore été renouvelé dans le délai de 5 ans prévu par la Convention

4/ Que le gouvernement prenne des mesures spécifiques pour les enfants noirs pauvres encore plus vulnérables que les autres enfants

5/ A la veille de l'organisation de la Coupe du Monde Football et des Jeux Olympiques, nous demandons au gouvernement du Brésil d'augmenter notablement son budget de PETI pour l'accueil et le suivi des enfants vulnérables

ⁱ Toledo comptait 119.335 habitants en 2010, 75.000 à Cianorte, 4.200 à Vidigal et 3.168.980 à Curitiba

ⁱⁱ CRC/C/15/Add.241 du 3 novembre 2004